conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)





RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sika® Primer-3 N (DIY)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Produit pour préparation de surface, Primaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Schweiz AG

> Tüffenwies 16 8048 Zürich

Téléphone : +41 58 436 40 40

Téléfax

Adresse e-mail de la personne responsable de

: EHS@ch.sika.com

FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse CH-8028 Zurich

+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables. Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes H336: Peut provoguer somnolence ou vertiges. cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

> H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017

Version 1.0

Date d'impression 16.03.2017

Informations Additionnelles

sur les Dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin,

garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102

EUH066

Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un

endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec,

une poudre chimique ou une mousse anti-

alcool pour l'extinction.

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu

d'élimination conformément à la

réglementation locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

205-500-4 acétate d'éthyle

Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
acétate d'éthyle 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46-XXXX	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 40 - < 60

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017

Version 1.0



xylène 1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32-XXXX Contient: éthylbenzène <= 25 %	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304	>= 5 - < 10
isopropanol 67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 5 - < 10
éthylbenzène 100-41-4 202-849-4 01-2119489370-35-XXXX	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.4; H332 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304	>= 1 - < 2,5
alcool méthylique 67-56-1 200-659-6 01-2119433307-44-XXXX	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.3; H331 Acute Tox.3; H311 Acute Tox.3; H301 STOT SE1; H370 STOT SE1; H370 STOT SE1; H370	< 1
dilaurate de dibutylétain 77-58-7 201-039-8 01-2119496068-27-XXXX	Skin Corr.1C; H314 Skin Sens.1; H317 Muta.2; H341 Repr.1B; H360FD STOT SE1; H370 STOT RE1; H372 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,025 - < 0,25

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

Pays CH 100000015944

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017

Version 1.0 Date d'impression 16.03.2017

peau contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Larmoiement excessif

Erythème Perte d'équilibre

Vertiges

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risgues : effets irritants

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2),

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

appropriés

: Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)



Date de révision 14.03.2017 Version 1.0 Date d'impression 16.03.2017

Information supplémentaire

: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau

pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

Refusez l'accès aux personnes non protégées

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prendre des mesures de précaution contre

les décharges électrostatiques. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits

chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)



Date de révision 14.03.2017 Version 1.0 Date d'impression 16.03.2017

l'explosion surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prendre les mesures

nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne

pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant

l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de

la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker conformément à la réglementation

locale

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle *	Base *
acétate d'éthyle	141-78-6	VLE	800 ppm 2.800 mg/m3	CH SUVA
		VME	400 ppm 1.400 mg/m3	CH SUVA
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
		VME	100 ppm 435 mg/m3	CH SUVA
		VLE	200 ppm 870 mg/m3	CH SUVA
isopropanol	67-63-0	VME	200 ppm 500 mg/m3	CH SUVA
		VLE	400 ppm 1.000 mg/m3	CH SUVA
éthylbenzène	100-41-4	VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
		VLE	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
alcool méthylique	67-56-1	VLE	800 ppm 1.040 mg/m3	CH SUVA
		VME	200 ppm	CH SUVA

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017

Version 1.0



		1	260 mg/m3	
dilaurate de dibutylétain	77-58-7	VME	0,004 ppm	CH SUVA
		VME	0,02 mg/m3	CH SUVA
		VLE	0,004 ppm	CH SUVA
		VLE	0,02 mg/m3	CH SUVA
		VME	0,1 mg/m3	CH SUVA
		VLE	0,2 mg/m3	CH SUVA

^{*}Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
xylène	1330-20-7	xylène: 1,5 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		acide méthylhippurique: 1.5g/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		acide méthylhippurique: 874µmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		xylène: 14.1µmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
isopropanol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
éthylbenzène	100-41-4	acide mandélique + acide phénylglyoxylique: 800 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
alcool méthylique	67-56-1	Méthanol: 30 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition	CH BAT

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)



Date de révision 14.03.2017 Version 1.0 Date d'impression 16.03.2017

	de longue durée: après plusieurs périodes de travail	
Méthanol: 936µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT

DNEL

alcool méthylique : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 8 h Valeur: 40 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 8 h Valeur: 260 mg/m3

PNEC

alcool méthylique

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

l'EN166

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables

(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des

projections:

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm), Les gants souillés devront être retirés.

Pour une exposition permanente: Gants en Viton (0.4 mm)

temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon

long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines

protectrices est recommandé en complément lors du mélange

et de l'agitation.

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017

Version 1.0



sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil

de protection respiratoire retenu. filtre de vapeurs organiques (Type A)

A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 -Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition, les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : incolore

Odeur : très faible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'éclair : env. -4 °C

Température d'auto-

inflammabilité

: 425 °C

Température de

: Donnée non disponible

décomposition

Limite d'explosivité, inférieure : 1 % (v)

(Vol. %)

Limite d'explosivité, : 7 % (v)

supérieure (Vol. %)

Inflammabilité : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017 Version 1.0 Date d'impression 16.03.2017

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion /

Point de congélation

Point/intervalle d'ébullition

elation

Pression de vapeur : 99,9915 hPa

Densité : env.0,98 g/cm3

à 20 °C

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Viscosité, dynamique

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

: env.10 mPa.s à 20 °C

Viscosité, cinématique : < 20,5 mm2/s

à 40 °C

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017 Version 1.0



Date d'impression 16.03.2017

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acétate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): env. 1.600 mg/l

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg

xylène:

Toxicité aiguë par voie

: Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg

cutanée

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

alcool méthylique:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 100 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l

> Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë: 300 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

dilaurate de dibutylétain:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.071 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles. Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017 Version 1.0



Date d'impression 16.03.2017

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

dilaurate de dibutylétain :

Toxicité pour les poissons : CL50: 3,1 mg/l, 96 h, Poisson

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues : CE50: 1 - 10 mg/l, 72 h, Selenastrum capricornutum (algue

: CE50: 1 mg/l, 48 h, Daphnia (Daphnie)

verte)

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017 Version 1.0



Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir

des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes

les autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et canalisations.

Code du déchet OMoD/LMoD : 08 01 11: [ds] Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages contaminés : 15 01 10

: 15 01 10 [ds] emballages contenant des résidus de

substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU : 1866

14.2 Description des : RÉSINE EN SOLUTION

marchandises

14.3 Classe: 314.4 Groupe d'emballage: IICode de classification: F1Étiquettes: 3Code de restriction en tunnels: (D/E)14.5 Dangereux pour: non

l'environnement

IATA

14.1 Numéro ONU : 1866

14.2 Description des : Resin solution

marchandises

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)

Date de révision 14.03.2017

Version 1.0 Date d'impression 16.03.2017

14.3 Classe: 314.4 Groupe d'emballage: IIÉtiquettes: 314.5 Dangereux pour: non

l'environnement

IMDG

14.1 Numéro ONU : 1866

14.2 Description des : RESIN SOLUTION

marchandises

14.3 Classe: 314.4 Groupe d'emballage: IIÉtiquettes: 3No EMS Numéro 1: F-ENo EMS Numéro 2: S-E14.5 Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdiction/Restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la

mise sur le marché et l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains

articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: Aucun des composants n'est

répertorié (=> 0.1 %).

: Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en

amont, et/ou

- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou

exclues du règlement, et/ouexemptées d'enregistrement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)



Date de révision 14.03.2017 Version 1.0 Date d'impression 16.03.2017

P5c LIQUIDES 5.000 t 50.000 t

INFLAMMABLES

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

: WGK 2 Mise en danger significative de l'eau

VOC-CH (VOCV) : 66,34 %

VOC-EU (solvant) : 66,34 %

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection

de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes,

le cas échéant.

Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne sont pas autorisées à être en contact ou à être exposées à ce produit sur leur lieu de travail, sauf s'il est établi sur la base d'une évaluation des risques par un expert, que dans le cadre des activités et des mesures de protection prises, l'exposition ne met pas leur santé ni celle de leur enfant en danger.

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans

l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18

ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

le pénétration dans les voies
es lésions oculaires graves.
X.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)



Date de révision 14.03.2017 Version 1.0

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Asp. Tox.

Eye Irrit.

Flam. Liq.

Danger par aspiration
Irritation oculaire
Liquides inflammables

Muta. Mutagénicité sur les cellules germinales

Repr. Toxicité pour la reproduction

Skin Corr. Corrosion cutanée
Skin Irrit. Irritation cutanée
Skin Sens. Sensibilisation cutanée

STOT RE

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADR

Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route

CAS Chemical Abstracts Service DNEL Derived no-effect level

EC50 Half maximal effective concentration

GHS Globally Harmonized System

IATA International Air Transport Association

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which

causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)

LC50 Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that

kills 50% of the test animals during the observation period)

MARPOL International Convention for the Prevention of Pollution from Ships,

1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL Occupational Exposure Limit

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC Predicted no effect concentration

REACH Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the

Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a

European Chemicals Agency

SVHC Substances of Very High Concern

vPvB Very persistent and very bioaccumulative

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sika® Primer-3 N (DIY)



Date de révision 14.03.2017

Version 1.0

Date d'impression 16.03.2017

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente!